

Elus en exercice	19
Quorum	10
Présents	16
Procurations	3
Votants	19

**MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2026**

Convocation du 30 avril 2026

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Jean-Yves SEILLE, Hélène CHAUFTON, Rémy SOURISSEAU, Annie ZACCHERINI, Lionel SPACH, Fabienne GRIZARD-CAHUET, Fabien DAGES, Charlène JOUANNE, Myriam DAVI, Michel ABRAHAM, Isabelle DUPRAY, Philippe SÉRIÉ, Paterne NGOULOU (arrivé à 19h46, n'a pas pris part à la première délibération)

ABSENTS EXCUSES : Mylène MOREAU (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI), Laurence MARIE (Procuration donnée à Isabelle DUPRAY), Julie FLAMAND (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 03 avril 2026, après correction apportée par Monsieur ABRAHAM sur une erreur de plume, est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

2026-05-004 CONTRAT DE MAINTENANCE ENTRETIEN DES POMPES A CHALEUR DES LOGEMENTS DE LA SERGENTERIE

Dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique des logements de la Sergenterie terminée en janvier 2026, des pompes à chaleurs ont été installées pour assurer la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage.

Ces matériels nécessitent des opérations de maintenance et de contrôle régulières.

L'entreprise SAS Alexandre André-Joël, située à Maule nous a communiqué une offre afin d'effectuer, une fois par an, ces missions de maintenance et de contrôle.

Considérant que l'entreprise SAS Alexandre est l'entreprise qui a procédé à l'installation des dites pompes à chaleurs ;

Considérant la nécessité de procéder à ces opérations de maintenance et de contrôle, tant pour des raisons de maintien du matériel en bon état, que pour des raisons de conservation de la garantie ;

Le Maire de Bréval,

VU les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019 et notamment son article R2123-1 ;

VU la délibération n°2026-03-035 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval du 03 avril 2026 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget

VU le Budget Primitif 2026,

VU le devis DE00002859 de la société SAS Alexandre,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature du devis DE00002859 de la société Alexandre d'un montant de 816,00

€ TTC annuel

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un Compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

DELIBERATIONS

2026-05-037 Renouvellement du contrat de prestations de services fourrière animale

Monsieur le Maire rappelle que l'article L211-24 du Code rural et de la pêche maritime dispose :

Chaque commune ou, lorsqu'il exerce cette compétence en lieu et place de ladite commune, chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dispose d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, jusqu'au terme des délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26.

Afin de satisfaire à cette obligation, un contrat de prestations de services fourrière animale a été conclu avec la société SACPA en avril 2022 qui arrive à échéance au 30 juin 2026.

La SACPA nous propose un contrat de renouvellement dans les conditions suivantes :

- Engagement du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027, avec reconduction tacite de 12 mois, sans que la durée maximale du contrat ne puisse excéder une durée de 4 ans.
- Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- Gestion de la fourrière animale
- Prise en charge des animaux décédés sur la voie publique
- Facturation forfaitaire 1,12 € HT par an par habitant soit pour 2026 : 2 933,95 € (Révision annuelle sur l'indice ICHT-M)

M. le Maire, propose donc aux membres du conseil municipal de l'autoriser à renouveler le contrat avec la SACPA dans les conditions exposées ci-avant.

Mme Isabelle DUPRAY demande à prendre la parole : elle indique qu'elle ne s'oppose pas à la proposition du Maire ; pour autant, parmi les délégations données au Maire par le Conseil Municipal, figure la passation de contrat sans limitation de montant. Mme DUPRAY s'étonne donc que M. le Maire sollicite l'accord des membres du conseil municipal, et indique que cela ne sert à rien.

M. le Maire répond qu'effectivement, il n'a pas l'obligation de soumettre ce renouvellement au conseil municipal mais qu'il lui est important de tenir l'équipe municipal informée, et de lui laisser la possibilité de débattre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **AUTORISE** le maire à signer le contrat avec la SACPA tel qu'annexé à la présente délibération

2026-05-038 Attribution de cadeaux à la cérémonie des récompenses 2026

Arrivé de M. NGOULOU à 19h46

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il est d'usage dans la commune de Bréval de réunir certains administrés lors d'une cérémonie des récompenses organisées annuellement.

Lors de cet évènement sont invités les résidents de la commune ayant eu un ou des enfants dans l'année précédente, ceux ayant reçu une médaille d'honneur du travail, et enfin les gagnants du concours « Maisons fleuries ».

A cette occasion sont remis différents lots, offerts par la commune.

Ainsi, il est prévu lors de la cérémonie des récompenses 2026 d'offrir :

- 10 bons d'achat de 30 € dans les boutiques OKAIDI aux parents des enfants nés en 2025
- 6 bons « cadeaux repas » au Restaurant Le Nadeau à St Illiers-la-Ville d'une valeur unitaire de 80 € pour les gagnants du concours « Maisons fleuries »
- 4 bouteilles de champagne pour les administrés ayant reçu une ou plusieurs médailles d'honneur du travail au cours de l'année 2025

M. le Maire précise qu'afin d'être en accord avec les demandes du contrôleur principal de la trésorerie de

Mantes, il convient de solliciter l'accord du Conseil municipal sur les conditions d'attributions, les quantités et les montants des lots et « valeurs inactives » qui seront détenues par la commune de Bréval.

M. le Maire précise également qu'une liste précisant les bons distribués sera établie et signée par les bénéficiaires à l'issue de la cérémonie pour être communiquée au trésorier, et qu'en cas d'existence de bons non réclamés, ils seront donnés au secours catholique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention
APPROUVE les modalités d'attribution telles que définies ci-avant

2026-05-039 Désignation de délégués pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. le Maire expose au conseil municipal que la CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité, en l'espèce, la CCPIF.

Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaires et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

M. le Maire expose l'exemple récent de la prise de compétence « Terrain de football » par la CCPIF. Toutes les communes de la CCPIF doivent désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour cette commission.

Mme DUPRAY demande au Maire si les candidatures sont réservées aux seuls conseillers communautaires. M. le Maire lui répond que les sièges sont ouverts à tous les conseillers municipaux.

M. le Maire propose que le Conseil Municipal procède à un vote à main levée afin de désigner les délégués de la commune.

Candidature au poste de délégué titulaire de la CLECT :

- Thierry NAVELLO
- Isabelle DUPRAY

Résultat du vote

3 Voix pour Mme Isabelle DUPRAY

16 Voix pour Monsieur Thierry NAVELLO

M. Thierry NAVELLO est désigné délégué titulaire de la CLECT

Candidature au poste de délégué suppléant de la CLECT :

- Jean-Pierre SIMENEL

Résultat du vote

19 voix pour Monsieur Jean-Pierre SIMENEL

Résultat du vote

M. SIMENEL est désigné délégué suppléant de la CLECT

2026-05-040 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention
ADOpte le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Tirage au sort des jurés d'assise

FORMATION DU JURY D'ASSISE POUR L'ANNÉE 2027

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort de 6 électeurs à partir de la liste électorale (*Seules les personnes âgées de plus de 23 ans au 31/12/2026 peuvent être jurés (les électeurs nés le et après le 1^{er} janvier 2004 devront être écartés)*)

Le tirage au sort, effectué par deux élus, donne les résultats suivants :

- Mme YOBOUET Ginette, 14 mars 1975, 2 Impasse des Grands Clos
- M. BERTRAND Corentin, 09 novembre 1995, 5 rue de la Butorne
- M. VALANBOIS Raymond, 02 juillet 1955, 10 rue de Thiron
- Mme LEJEUNE Lydie, 15 décembre 1955, 44 rue Jean Mermoz
- Mme PAPAILHAU Marie Cécile 25 décembre 1944, 11 Impasse des Devins
- Mme ABBA Samira, 20 avril 1995, 11 rue du Pressoir

GESTION / FINANCES

- Liquidités au 07 mai 2026 : 483 633 €.
La participation du SIVOS 2026 a été payée, les demandes de versement de subvention du CAR vont pouvoir être lancées

URBANISME

- Opération Parc des Moissons se poursuit et sera bientôt terminée
- Opération rue Patton en cours : 8 lots à bâtir

BATIMENTS MATERIEL

- Une réunion de la commission a eu lieu le 29 avril
- Les travaux sur l'église devraient être réalisés d'ici la mi-mai
- Micro-crèche : des entreprises sont consultées pour organiser les travaux
- Salle des fêtes, un contre-expert a été missionné sur le dossier des dégâts dus à la sécheresse 2022
- Bâtiment périscolaire : la pose de la clôture est en cours

VOIRIE

- Une commission voirie a eu lieu le 27 avril 2026. Un travail est en cours pour utiliser la subvention « amendes de police ». Des travaux de sécurisation sont envisagés au niveau des passages piétons. Il est prévu de faire une nouvelle réunion avec les différents intervenants (commune/Département) afin d'envisager de nouveaux aménagements : passages piétons mal placés ou inexistant dans les hameaux. Plots réfléchissants
- Une réunion doit avoir lieu avec M. ARCA, du Département afin d'étudier les possibilités d'aménagement à la justice pour limiter la vitesse sur la départementale
- Des travaux de voirie (réfection couche de roulement René Dhal) ont été réalisés par le Département de nuit.
- Avaloirs réparés rue de la Forêt et rue René Dhal, d'autres sont en souffrance.
- Les marquages au sol souffrent beaucoup et s'abiment très rapidement. Un tour est en cours pour évaluer les besoins
- Petite pause sur le changement des ampoules des éclairages public. Compte tenu de la saison, nous ferons intervenir l'électricien à la rentrée puis en fin d'année, aux périodes où l'éclairage public est plus nécessaire

ENVIRONNEMENT

- La commission s'est réunie le 29 avril pour faire la mise à jour du recensement des arbres sur

l'espace public / CR de la commission à venir après approbation par les membres et qui sera diffusé à tous les conseillers.

- La commande de mobilier urbain (bancs, poubelles) arrive lundi 11 mai
- Villes et Villages fleuris : Mme Mauguin est en train de finaliser le dossier préparatoire à la visite du jury régional qui doit être mis sur la plate-forme pour le 11 mai
- Prochaine réunion mercredi 3 juin de 14h à 18h Ordre du jour : Concours des maisons fleuries / Désignation des 6 lauréats / Convocation envoyée aux membres de la commission

FETES ET ANIMATIONS

- **Commémoration** du 8 mai : 11h30 à la mairie, suivie d'un pot à la salle des fêtes.
- **Fêtes de la Pentecôte samedi** : défilé des lampions accueil des familles à partir de 9h30 / Accompagné par la compagnie « DREAMLIGHTERS » (échassier, jongleurs, chariot, sono) 23h : feu d'artifice au stade par Comète Events : chansons des années 2024
- **Dimanche** : petit train de Jean -Pierre à partir de 15h
- **Lundi** : Les poneys de Francine à partir de 14h
- Fête foraine les 3 jours / les communes de Bréval et Neauphlette offrent 3 tickets de manège aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire.
- Fête de la musique : en cours d'organisation, la chorale devrait se réunir à 19h, et plusieurs groupes devraient intervenir
- 14 Juillet : début des préparatifs avec la recherche de devis pour le repas.

INFORMATION – COMMUNICATION

- Date limite pour les articles pour le prochain bulletin : le 18 mai
- Audit accessibilité en cours sur le site internet de la commune. Cela devrait durer environ 2 mois
- Fin du réseau cuivre, 2G et 3G à venir, des communications vont être réalisées à destination des administrés

MISSION LOCALE :

- RAS

ACTION SOCIALE :

- **ARS**: bilan lutte anti-vectorielle en IDF
Bréval ne figure pas sur la liste des 328 communes franciliennes où le moustique tigre est connu, le risque de son implantation reste élevé / 49 communes sont considérées comme colonisées dont MLJ et Magnanville.
Surveillance renforcée du 1er mai au 3 novembre : pièges à pondoirs sont installés sur la commune / actions de communication et de sensibilisation
- **France Travail** : journée événementielle le mercredi 17 juin de 14h30 à 17h sur la place du Tranchant (avec la mission locale, des employeurs potentiels, Cap'Emploi...)
- **Bus Insertion** : mardi 2 et mardi 30 juin 2026
- **Break aidants** : inauguration du bus le lundi 18 mai à Jambville (Mr Seille et Mme Mauguin sont inscrits) journée à Bréval le vendredi 26 juin 9h30
- **CCAS** : mise en place avec les nouveaux membres :

Membres nommés par le Conseil municipal pour représenter la commune

Membre de droit : Thierry NAVELLO, Maire et Président du CCAS

Maryse MAUGUIN, 1ère Adjointe au Maire / élue vice-présidente à la réunion du 1er CCAS ce jour à 19h

Fabien DAGES, Conseiller municipal

Fabienne GRIZARD-CAHUET, Conseillère municipale

Laurence MARIE, Conseillère Municipale

Membres nommés par Maire

Isabelle RZEPKA, représentant une association menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social

Michel ABRAHAM, représentant une association œuvrant à l'insertion de personnes en situation de handicap.

Amélie CADIEU, représentant une association favorisant l'accès à la culture

Julie FLAMAND, représentant une association œuvrant à l'inclusion des personnes en

situation de handicap
2 demandes d'aide ont été traitées

- **Service Civique :** Mme Cloé GARCIA a été recrutée depuis le 13 avril en tant que vacataire. Elle a repris les appels téléphoniques ainsi que les visites à domicile.
Les séances de cinéma et les jeux se poursuivent le mercredi et le vendredi

INTERCOMMUNALITÉ

CCPIF :

- Mme Cécile DEBON est la nouvelle Présidente
- Mise en place des diverses commissions a eu lieu mardi 28 avril /
Mr Navello est le 2ème vice-président en charge des finances /
Mme Mauguin a rejoint les commissions "Services à la population" / Transition énergétique, environnement et Gemapi" / Développement économique, artisanat et tourisme" /
Mr Simenel les commissions "Assainissement " " Travaux" et Transition énergétique, environnement et Gemapi" /
- Une séance extraordinaire est convoquée pour le 26 mai 2026
- Prochaine réunion le 30 juin

MARPA :

- AG prévue mercredi 27 mai

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE

- Le centre fonctionne bien

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

- Réunion le 29 avril
- Hydrant à la Guidonnerie : la canalisation d'eau en place est d'un diamètre insuffisant pour satisfaire aux obligations de la DECI. Des échanges sont en cours avec les pompiers pour évaluer la situation

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- Commission des menus mardi 26 mai à 14h30
- Nouveau bureau élu.
- Une nouvelle secrétaire est arrivée au SIVOS. Des tablettes vont être achetées pour faciliter les opérations de pointage des présents. Des difficultés sont à signaler avec un groupe d'élèves. Le maire indique qu'il convoquera les parents dans les prochaines semaines.
- Du mobilier est en cours d'installation suite aux demandes de l'équipe enseignante (mur de craie, banc de l'amitié...)

SIVSCP

- Pour rappel, le SIVSCP doit être repris dès 2027 par la CCPIF ; en attendant le règlement juridique du transfert, c'est déjà la CCPIF qui prend en charge les participations nécessaires au fonctionnement du SIVSCP

SICOREN

- Les travaux de remise en état du gymnase vont démarrer cet été. Vu l'ampleur des travaux, cela devrait durer toute l'année scolaire à venir.
- Beaucoup d'échanges en cours pour planifier au mieux l'utilisation des salles communales restantes afin d'y accueillir, les associations, les écoles et le collège ; en plus des engagements déjà pris pour l'utilisation des salles par le Département... etc
Mme DUPRAY demande si ces mises à dispositions de salles vont faire l'objet d'un conventionnement afin que la commune de Bréval ne soit pas seule à assumer les charges liées à l'accueil de tous ces publics. M. le Maire répond que cela est pertinent et la commune va travailler sur ce conventionnement

SEY

- Réunion à venir le 28 mai
- La publicité de la manifestation spontanée d'intérêt pour le parking de la gare de Bréval va être

diffusée entre le 13 et le 31 mai 2026

ASSOCIATIONS

- Fais Bouger Bréval et Synergie musicale : festival reggae mercredi 13/ jeudi 14 / vendredi 16 mai
- BSL : tournoi de badminton : 16/17 mai
- Telesttongène : loto du Téléthon dimanche 24 mai 20h
- Club de l'amitié : concours de belote lundi 25 mai 13h30
- Club de l'amitié : concours de pétanque le 30 mai 13h30
- Annulation de l'American Day

QUESTIONS DIVERSES

Heure de clôture du conseil municipal : 20h59

Date de la prochaine réunion de conseil : vendredi 5 juin 19h30

FEUILLET DE CLOTURE

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2026

Convocation du 30 avril 2026

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Jean-Yves SEILLE, Hélène CHAUFTON, Rémy SOURISSEAU, Annie ZACCHERINI, Lionel SPACH, Fabienne GRIZARD-CAHUET, Fabien DAGES, Charlène JOUANNE, Myriam DAVI, Michel ABRAHAM, Isabelle DUPRAY, Philippe SÉRIÉ, Patern NGOULOU (arrivé à 19h46, n'a pas pris part à la première délibération)

ABSENTS EXCUSES : Mylène MOREAU (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI), Laurence MARIE (Procuration donnée à Isabelle DUPRAY), Julie FLAMAND (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

- 2026-05-037 Renouvellement du contrat de prestations de services fourrières animale
- 2026-05-038 Attribution de cadeaux à la cérémonie des récompenses 2026
- 2026-05-039 Désignation de délégués pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 2026-05-040 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Président de séance
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance
Maryse MAUGUIN

